

DYNAMIX 23



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



2025 / 2026

+32 (0)2 767 10 12  
info@dynamix23.be  
www.dynamix23.be



### Conditions générales

En inscrivant votre enfant au Collège Jean XXIII - bld, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par Dynamix 23 asbl.

**DONNÉES D'INSCRIPTION.** Le dossier d'inscription est celui de l'école. Les données relatives à votre inscription au sein de l'école du Collège Jean XXIII sont communiquées à nos services afin de garantir un suivi optimal et une sécurité de vos enfants. Les données transmises par CJ23 à D23 asbl le sont soit annuellement avant le début de l'année scolaire, soit en cours d'année si votre inscription à CJ23 est également une inscription en cours d'année. Les données communiquées sont transmises par email à notre secrétariat. Les données d'inscription indispensables communiquées sont les suivantes : Nom de l'enfant - Prénom de l'enfant - Date de naissance - Adresse de l'enfant - email du parent 1 - email du parent 2 - téléphone du parent 1 - téléphone du parent 2 - téléphones secondaires - classe et titulaire de l'année scolaire en cours. Lors de l'inscription à l'école, vous avez marqué votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

**ACCUEILS EXTRASCOLAIRES** (garderies du matin, midi, et soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont à régler d'après les présences effectives de l'enfant aux différents accueils. La garderie du soir se termine à 18h00. Au-delà de 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont facturés d'après les présences du jour de l'enfant. Le registre obligatoire des présences de l'école fait office de vérification. L'accueil du temps de midi payant s'étend de 11h30 à 13h30 en maternelles et de 12h15 à 13h30 en primaires. La garderie payante du mercredi après-midi débute à 13h30 et se termine à 18h00. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h10. De 8h10 à 8h25 l'accueil est gratuit. L'accueil du soir est gratuit de 15h25 à 15h45. A partir de 15h45, il est payant et se termine à 18h00. En cas de non-respect des horaires des sanctions financières peuvent étre portées à votre compte (5 EUR par quart d'heure de retard entamé).

**REPAS CHAUDS.** L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète et uniquement via le lien Forms que notre secrétariat vous enverra par email. Celui-ci doit être complété avant le 03/09/2025. Sans inscription aux repas chauds, les enfants sont automatiquement pris en charge aux repas tartines. Pour les élèves qui arrivent en cours d'année et qui souhaitent s'inscrire aux repas chauds, les inscriptions devront également s'effectuer via ce même formulaire. L'inscription aux repas chauds sera active et d'application dans les plus brefs délais, le temps de communiquer à notre fournisseur les suppléments de repas à prévoir. La facturation et le paiement des repas chauds sont mensuels. Chaque fin de mois, vous recevrez une facture qui couvre le mois écoulé. En cas d'annulation de l'inscription de votre enfant aux repas chauds, ou de modification de choix de service, veuillez prendre contact uniquement par email avec le secrétariat de D23 à l'adresse info@dynamix23.be et ce, avant le 5 du mois qui précède le mois concerné par votre demande de changement. Les repas chauds ne vous sont pas comptabilisés lors de journées sportives, journées pédagogiques, visites médicales ou autres sorties scolaires, si le repas chaud du jour ne peut avoir lieu. En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie, le repas chaud du jour ne sera pas facturé si vous nous prévenez par email avant 10h. En cas d'absence prolongée sous certificat médical, nous vous demandons de nous en envoyer une copie par email dès réception du médecin afin que nous puissions annuler les repas commandés ainsi que les séances couvertes par le certificat. Les repas chauds ne vous seront alors pas portés en compte. **Exemple :** Votre enfant est malade lundi et vous nous prévenez avant 10h00 de son absence pour cause de maladie, son repas chaud ne sera pas facturé ainsi que les autres jours pour la période couverte par le certificat médical. Le certificat médical doit nous être transmis par email dès le passage chez le médecin. Pour tout autre motif d'absence, nous vous demandons de nous en informer par email au plus tard le mercredi de la semaine qui précède l'absence. Toutes allergies ou intolérances à des aliments doivent être signalées lors de l'inscription. Attention, D23 n'est pas responsable des menus et ne sera pas en mesure de proposer des menus «alternatifs» aux enfants porteurs d'allergies alimentaires ou d'intolérance (végane - lactose - gluten - fruits à coques - etc...).

**ÉTUDES ENCADRÉES.** Les études encadrées se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis après les heures scolaires. Les études encadrées ont lieu de 15h35 à 16h35 et sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

**ACTIVITÉS PARASCOLAIRES.** Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après les heures scolaires, les samedis et les dimanches. Les heures d'activités parascolaires sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

**FACTURATION.** Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, voir la date d'échéance. Les activités parascolaires (études - activités artistiques - activités sportives) sont à régler directement au moment de l'inscription. Les factures d'accueil extrascolaires sont envoyées par email et disponibles dans votre compte MyDynamix23. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite, et avant tout paiement, avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be. Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur cette dernière. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que «ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

**ACCIDENTS.** Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil ET en ordre de paiement sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

**IMAGE.** Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ainsi que nos activités parascolaires.

**PROTECTION DES DONNÉES.** Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

**ATTESTATIONS FISCALES.** Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier si et seulement si toutes les factures sont acquittées. Attention, les attestations fiscales en matière de frais de garde ne portent pas sur le service des repas chauds.

**RECouvreMENT & IMPAYÉS.** Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+22 jours de retard) et enfin un 3ème et ultime rappel mentionnant une date limite de paiement. Après ce dernier rappel, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec des frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrer aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

**EXCLUSION DES SERVICES.** Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées dans les temps, votre enfant ne pourra plus bénéficier de ces services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir.



## MATERNELLES

### SIESTE :

Une sieste est possible pour les enfants inscrits en classe d'Accueil & M1. L'inscription se fait via le lien Form ou en le communiquant à l'institutrice de votre enfant.

### REPAS CHAUDS :

Leur service débute le lundi 08/09/2025. L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète et doit nous parvenir exclusivement via le lien Forms que notre secrétariat vous enverra par email. Celui-ci doit être complété avant le 03/09/2025. Les enfants qui arrivent en cours d'année et qui souhaitent participer aux repas chauds devront également s'inscrire via ce même lien. Leur inscription sera active et d'application dans les plus brefs délais, le temps de communiquer à notre fournisseur les suppléments de repas à prévoir.

En cas d'annulation ou de modification de choix, veuillez prendre contact uniquement par email avec notre secrétariat à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) **impérativement dans les délais précisés dans les conditions générales** (voir page 1).

Lors de l'inscription de votre enfant aux repas chauds, vous pouvez nous signaler une intolérance ou une allergie alimentaire. Néanmoins, le repas du jour ne sera pas adapté. N'hésitez pas à consulter le menu du mois affiché sur place afin d'annuler éventuellement un repas dans les délais et de prévoir alors exceptionnellement un pique-nique de remplacement pour votre enfant.

### ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à la garderie et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (*12h30 le mercredi*) en temps d'accueil ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

### TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation. Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. En effet, si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, aux repas chauds ou aux repas tartines, il est pris en charge par nos équipes. Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

### ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités culturelles ou sportives (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h45 (*12h30 le mercredi*), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé.



## PRIMAIRES

### REPAS CHAUDS :

Leur service débute le lundi 08/09/2025. L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète et doit nous parvenir exclusivement via le lien Forms que notre secrétariat vous enverra par email. Celui-ci doit être complété avant le 03/09/2025. Les enfants qui arrivent en cours d'année et qui souhaitent participer aux repas chauds devront également s'inscrire via ce même lien. Leur inscription sera active et d'application dans les plus brefs délais, le temps de communiquer à notre fournisseur les suppléments de repas à prévoir..

En cas d'annulation ou de modification de choix, veuillez prendre contact uniquement par email avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be **impérativement dans les délais précisés dans les conditions générales** (voir page 1).

Lors de l'inscription de votre enfant aux repas chauds, vous pouvez nous signaler une intolérance ou une allergie alimentaire. Néanmoins, le repas du jour ne sera pas adapté. N'hésitez pas à consulter le menu du mois affiché sur place afin d'annuler éventuellement un repas dans les délais et de prévoir alors exceptionnellement un pique-nique de remplacement pour votre enfant.

### ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à la garderie et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (*12h30 le mercredi*) en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

### TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation.

Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. En effet, si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, aux repas chauds ou aux repas tartines, il est pris en charge par nos équipes. Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

### ACTIVITÉS PARASCOLAIRES & ÉTUDES ENCADRÉES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème culturel ou sportif (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires et aux études se fait via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire ou une étude encadrée les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

Les études encadrées sont une aide à la réalisation des devoirs. Votre enfant effectue ses devoirs et ses leçons du jour avec l'aide d'un enseignant de l'école. Les temps d'étude sont de 60 minutes et s'articulent de 15h35 à 16h35. Les études ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires/études. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h45 (*12h30 le mercredi*), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou études) s'effectuent via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). L'inscription de votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet, s'effectue au départ de votre compte famille **MyDynamix23**. Si vous n'avez pas encore de compte **MyDynamix23**, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Ce compte en ligne vous donnera également accès à vos données personnelles, aux attestations fiscales & mutuelle.

### BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année scolaire un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver toute l'année. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone. Attention! les QR codes changent chaque année et ne sont donc pas réutilisables d'une année à l'autre.

### RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants en ordre de paiements sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol-perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés lors de nos accueils/activités aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

### FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (voir date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facturation, les différentes présences du mois scannées (matin - midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) ou par téléphone au 02/767 10 12 afin de vérifier ensemble votre adresse email principale. Les factures sont également disponibles dans votre compte famille **MyDynamix23**.

### SORTIE :

La sortie d'un enfant seul de l'école ou avec une tierce personne doit faire l'objet d'une demande écrite ou notée sur la carte de sortie de l'enfant en primaire. Toute exception doit être notifiée dans le J.d.C. de votre enfant et montrée au responsable en charge de l'accueil de votre enfant.

### RETARD :

Après 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros/enfant à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **0470 377 078**.

### DOCUMENTS :

Tous les documents, factures et attestations sont accessibles depuis votre compte **MyDynamix23**.



## COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

Les inscriptions aux activités s'effectuent exclusivement via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). Dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, sous l'onglet **MyDynamix23** vous avez accès à votre session ainsi qu'aux inscriptions. Si vous n'avez pas encore de compte **MyDynamix23**, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be).

Les inscriptions au service Repas Chauds s'effectuent en complétant le lien Forms envoyé par notre secrétariat.

### ÉTUDES ENCADRÉES :

Les inscriptions aux études encadrées sont accessibles sous la rubrique « Cours » (comme un cours parascolaire). Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le jour souhaités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**.

### ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires sont accessibles sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**.

### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Les inscriptions aux journées pédagogiques sont accessibles sous la rubrique « EXTRASCOLAIRE ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le type de journée pédagogique souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**. Les inscriptions doivent impérativement parvenir à Dynamix 23 **au plus tard 48 heures avant la journée prévue** pour nous permettre de prévoir un encadrement suffisant.

### GARDERIES :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût en dehors des périodes payantes scannées. Le système de garderie payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés et facturé en fin de mois.

### REPAS CHAUDS :

Leur service débute le lundi 08/09/2025. L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète et doit nous parvenir exclusivement via le lien Forms que notre secrétariat vous enverra par email. Celui-ci doit être complété avant le 03/09/2025.



## CONTACTS & COORDONNÉES

**E-mail :**

[info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be)

**Coordinateur des Accueils Extra-Scolaires :**

Monsieur Sean CROLLEN

**Coordinateur des Activités Parascolaires :**

Monsieur Laurent POLLYN

**Coordinateur des Accueils :**

Monsieur Gilles GUTMANN - Mobile : 0470 377 078 - de 11h00 à 18h00 - (du lundi au vendredi)

**Téléphone :**

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

---

**Référente Maternelles :**

Madame Lina D'AGOSTINO

**Référant Primaires :**

Monsieur Gilles GUTMANN

---

**Gestion & Facturation :**

Madame Patricia TIMMERMANS

Madame Valérie THIBAUT

Madame Julie GOOSSENS

**Téléphone :**

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

**E-mail :**

[info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be)

**Site web :**

[www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be)

**Compte Bancaire :**

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

**BCE :**

0897.523.875



## INFORMATIONS PARASCOLAIRES & ÉTUDES

**Cycle 1** : du 08/09/2025 au 21/12/2025 avec une ouverture aux inscriptions le dimanche 01/06/2025 à 10h00

**Cycle 2** : du 05/01/2026 au 21/06/2026 avec une ouverture aux inscriptions le dimanche 02/11/2025 à 10h00

Les inscriptions s'effectuent par cycle.

### LUNDI :

Étude Encadrée LUNDI (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires) - 15h35 - 16h35 - CJ23

JEUX D'ECHECS (3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Lundi 15h35 - 16h35 - CJ23

LEGO CONSTRUCTION (3 maternelles) - Lundi 15h35 - 16h35 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

### MARDI :

BOXE (4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 16h30 - 18h00 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

Étude Encadrée MARDI (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires) - 15h35 - 16h35 - CJ23

HIP-HOP (1 - 2 - 3 primaires) - Mardi 16h30 - 18h00 - CJ23

LEGO CONSTRUCTION (3 maternelles) - Mardi 15h35 - 16h35 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

PARKOUR (3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 16h30 - 18h00 - CJ23

### MERCREDI :

2 RAQUETTES (12 - 14 ans) - Mercredi 15h00 - 16h30 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

ATELIERS SPORTIFS (1 - 2 - 3 primaires) - Mercredi 13h30 - 15h00 - CJ23

ATELIERS SPORTIFS (2 - 3 maternelles) - Mercredi 13h30 - 15h00 - CJ23

ATELIERS THÉÂTRE (9 - 12 ans) - Mercredi 13h30 - 15h00 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

MINI FOOT en salle (1 - 2 - 3 primaires) - Mercredi 13h30 - 15h00 - CJ23

MINI FOOT en salle (4 - 5 - 6 primaires) - Mercredi 13h30 - 15h00 - CJ23

### JEUDI :

ATELIERS NEERLANDAIS (4 - 5 - 6 primaires) - Jeudi 15h35 - 16h35 - CJ23

Étude Encadrée JEUDI (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires) - 15h35 - 16h35 - CJ23

GYMNASTIQUE SPORTIVE (4 - 5 - 6 primaires) - Jeudi 16h30 - 18h00 - CJ23

KIDS AND US (enfants nés en 2020 - 2021) - Jeudi 15h35 - 16h35 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

KIDS AND US (enfants nés en 2018 - 2019) - Jeudi 16h45 - 17h45 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

### VENDREDI :

BOXE (12 - 14 ans) - Vendredi 16h30 - 18h00 - CJ23 - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

Étude Encadrée VENDREDI (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires) - 15h35 - 16h35 - CJ23

### SAMEDI :

ATELIERS SPORTIFS (1 - 2 maternelles) - Samedi 10h00 - 12h00 - CJ23

ATELIERS SPORTIFS (3 maternelles - 1 - 2 primaires) - Samedi 10h00 - 12h00 - CJ23

### DIMANCHE :

ATELIERS SPORTIFS (1 - 2 maternelles) - Dimanche 10h00 - 12h00 - CJ23

ATELIERS SPORTIFS (3 maternelles - 1 - 2 primaires) - Dimanche 10h00 - 12h00 - CJ23

Inscriptions rapides via le site Internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be)



## HORAIRES & TARIFS

### Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi (*matin et midi*)

Matin	de 7h30 à 8h10	Accueil : 0,60 € / jour / enfant
	de 8h10 à 8h25	Accueil GRATUIT
Midi	de 11h30 à 13h30 <i>Maternelles</i> de 12h15 à 13h30 <i>Primaires</i> de 12h30 à 13h30 <i>Mercredi</i>	1,62 € / jour / enfant  Compris dans le forfait : sieste - service repas - potage - surveillance midi
	Repas Chauds <i>Maternelles</i>	Repas chauds maternelle + dessert du jour : 4,50 € / jour / enfant
	Repas Chauds <i>Primaires</i>	Repas chauds primaire + dessert du jour : 4,80 € / jour / enfant

### Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi (*après-midi*)

Après-midi	entre 15h25 & 15h45	Accueil GRATUIT
	entre 15h45 & 17h00	Accueil : 2,00 € / jour / enfant
	entre 17h00 & 18h00	Accueil : 3,00 € / jour / enfant
	de 15h35 à 16h35	Études Encadrées - inscription par cycle & par jour
	de 15h35 à 16h35 de 16h30 à 18h00	Activités Parascolaires Inscription par cycle et par thème (durée 60 ou 90 minutes)

### Mercredi (*après-midi*)

Après-midi	entre 13h30 & 16h15	Accueil : 2,50 € / jour / enfant
	entre 16h15 & 18h00	Accueil : 4,50 € / jour / enfant
	de 13h30 à 17h00	Activités Parascolaires Inscription par cycle et par thème (durée 60 ou 90 minutes)

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (*12h30 le mercredi*) en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés !



## GUIDE DE LECTURE DE LA GRILLE HORAIRE & DES TARIFS

Chers parents, vous trouverez ci-dessous un guide afin de faciliter la lecture des horaires et des tarifs de garde au sein de votre école.

La grille des tarifs est organisée par tranches horaires, en fonction de l'heure de début et de fin de la garde. Chaque tranche horaire est associée à un tarif spécifique. Par exemple, la période de garde de 7h30 à 8h10 peut avoir un tarif différent de celle de 8h10 à 8h25.

Lorsque vous consultez la grille des tarifs, recherchez l'heure à laquelle vous prévoyez de reprendre votre enfant. Ensuite, trouvez la tranche horaire correspondante et le tarif qui lui est associé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations pour comprendre la grille des tarifs. Nous sommes là pour vous aider à mieux la comprendre et à rendre le processus aussi clair que possible pour vous.

### Exemples concrets :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- \* si votre enfant quitte l'école entre 15h25 et 15h45, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
- \* si votre enfant quitte l'école entre 15h45 et 17h00, le tarif total de l'accueil de fin de journée s'élève à **2,00 euros** ;
- \* si votre enfant quitte l'école entre 17h00 et 18h00, le tarif total de l'accueil de fin de journée s'élève à **3,00 euros** (soit *2,00 euros + 1,00 euros*) ;

Les mercredis :

- \* si votre enfant participe au temps de midi du mercredi entre 12h30 et 13h30, le tarif de l'accueil du TEMPS DE MIDI s'élève à **1,62 euros** et reste indépendant des moments d'accueil de l'après-midi ;
- \* si votre enfant est repris après le temps de midi entre 13h30 et 16h15, le tarif total de l'accueil de l'après-midi s'élève à **2,50 euros** ;
- \* si votre enfant est repris après le temps de midi entre 16h15 et 18h00, le tarif total de l'accueil de l'après-midi s'élève à **4,50 euros** (soit *2,50 euros + 2,00 euros*) ;

Exemple : Votre enfant reste de 12h15 à 17h30, les frais de garde du jour seront de 1,62 euros pour le temps de midi additionnés de 4,50 euros pour l'après-midi.

**Le dossier d'accueil complet est disponible sur notre site internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) sous l'onglet « Accueils Extra-Scolaires », rubrique : COLLÈGE JEAN XXIII (télécharger le dossier AES du Collège Jean XXIII).**



# Calendrier scolaire 2025 - 2026



DÉBUT ET FIN D'ANNÉE SCOLAIRE -- JOURS DE CONGÉ -- VACANCES D'ÉTÉ

## AOÛT

L	M	J	V	S	D
				1	2 3
4	5	6	7	8	9 10
11	12	13	14	15	16 17
18	19	20	21	22	23 24
25	26	27	28	29	30 31

## SEPTEMBRE

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6 7
8	9	10	11	12	13 14
15	16	17	18	19	20 21
22	23	24	25	26	27 28
29	30				

## OCTOBRE

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11 12
13	14	15	16	17	18 19
20	21	22	23	24	25 26
27	28	29	30	31	

## NOVEMBRE

L	M	J	V	S	D
				1	2
3	4	5	6	7	8 9
10	11	12	13	14	15 16
17	18	19	20	21	22 23
24	25	26	27	28	29 30

## DÉCEMBRE

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6 7
8	9	10	11	12	13 14
15	16	17	18	19	20 21
22	23	24	25	26	27 28
29	30	31			

## JANVIER

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10 11
12	13	14	15	16	17 18
19	20	21	22	23	24 25
26	27	28	29	30	31

## FÉVRIER

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7 8
9	10	11	12	13	14 15
16	17	18	19	20	21 22
23	24	25	26	27	28

## MARS

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7 8
9	10	11	12	13	14 15
16	17	18	19	20	21 22
23	24	25	26	27	28 29
30	31				

## AVRIL

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11 12
13	14	15	16	17	18 19
20	21	22	23	24	25 26
27	28	29	30		

## MAI

L	M	J	V	S	D
			1	2	3
4	5	6	7	8	9 10
11	12	13	14	15	16 17
18	19	20	21	22	23 24
25	26	27	28	29	30 31

## JUIN

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4 5 6 7
8	9	10	11	12	13 14
15	16	17	18	19	20 21
22	23	24	25	26	27 28
29	30				

## JUILLET

L	M	J	V	S	D
					1 2 3 4 5
6	7	8	9	10	11 12
13	14	15	16	17	18 19
20	21	22	23	24	25 26
27	28	29	30	31	

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [enseignement.be](http://enseignement.be)  
 Éditeur responsable : Quentin DAVID, administrateur général f.f. de l'enseignement - Avenue du port 16 - 1080 Bruxelles